

BULLETIN D'INSCRIPTION SUPERVISIONS COLLECTIVES

(Un contrat de supervision vous sera retourné une fois ce bulletin complété et l'acompte versé)

À retourner par mail à contact@alternativ-developpement.fr ou Alternativ'Développement –
21 rue Jardel – B1 – A414 – 33100 Bordeaux

Intitulé de la formation : Supervisions collectives

Dates (cocher le groupe choisi) :

- Groupe 1 à Bordeaux (9H – 12H30) : 4 mars 2019, 6 mai 2019, 1 Juillet 2019, 2 septembre 2019, 4 novembre 2019, 6 janvier 2020
- Groupe 2 Bordeaux (9H – 12H30) : 1 avril 2019, 27 mai 2019, 15 Juillet 2019, 30 septembre 2019, 25 novembre 2019, 20 janvier 2020

Coût des 6 séances : 1200 € (dont 300 € à l'inscription)*

Lieu : 21 rue Jardel – 33100 Bordeaux (Arrêt Ligne A Stalingrad)

Le participant :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse Mail :

Adresse Postale :

Règlement :

- Règlement par chèque à l'ordre d'Alternativ'Développement où
- Règlement par virement : IBAN FR76 1027 8361 8600 0111 9090 251

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le contenu ci-dessous. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès d'Alternativ'Développement à contact@alternativ-developpement.fr.

Le

Signature

A.....

*Franchise de TVA

Supervision collective

La supervision se définit comme l'accompagnement du coach dans l'exercice de sa pratique. Elle fournit le soutien, le développement et la résolution au travers d'un processus de dialogue et de réflexion aux situations de coaching.

Objectifs :

- La supervision garantit un processus relationnel spécifique aux métiers de l'accompagnement,
- Elle fournit un cadre propice au développement du coach,
- Elle promeut la conscience éthique du coach,
- Elle participe au développement du coach en entretenant un savoir particulier,
- Elle comprend le collectif dans le cadre de la supervision de groupe.

Déroulement :

La supervision procure donc au professionnel de l'accompagnement l'assurance de comportement éthiques pour le bénéfice et le bien-être du coach et de ses clients. Elle favorise la réflexion, l'apprentissage et le développement.

Le superviseur démontre une disposition à la psychologie afin de démontrer au coach sa crédibilité et favoriser la création de valeur pour tous les acteurs du système au sein duquel le coach évolue. Dans le cadre des supervisions collectives, le superviseur favorise la dynamique du groupe dans le respect de la déontologie du coaching.

Alternativ'Développement dispose d'une accréditation EMCC, indispensable à la conduite des séances de supervision auprès des coaches juniors et expérimentés. La mission du cabinet œuvre dans la professionnalisation continue des coaches externes et internes et c'est pourquoi nous organisons périodiquement des séances collectives bimestrielles organisées en deux sessions annuelles.

Supervisions bimestriels :

Il existe au sein d'Alternativ'Développement plusieurs modèles d'organisation de la séance. Leur choix varie en fonction de la demande, du niveau de développement des coaches et des objectifs généraux du groupe. Dans la forme de supervision collective la plus classique, chaque supervisé vient à son tour avec un questionnement, l'expose et engage un dialogue résolutoire avec le superviseur.

Dans les formes les plus élaborées, le groupe participe activement à l'élaboration de la réponse tandis que le superviseur intervient en tant que personne ressource. Le superviseur dispose d'un certain nombre de paramètres qu'il peut choisir en toute conscience afin de les combiner, les faire varier et répondre au mieux à son style propre, à la demande des supervisés et à leur niveau de développement.